

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 529

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Missions jésuites des Chiquitos

Lieu : Département de Santa Cruz

Etat partie : Bolivie

Date : 7 août 1989

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères IV et V.

C) JUSTIFICATION

Envoyés par la Couronne d'Espagne pour assurer la conquête des "Indias del Cielo", c'est-à-dire pour évangéliser les communautés autochtones, les Pères Jésuites arrivèrent en 1567 au Vice-Royaume du Pérou. En terre bolivienne, à Potosí, un premier Collège fut fondé en 1577; en 1592, une nouvelle maison apparut à Santa Cruz de la Sierra.

Ce n'est pas avant la fin du XVII^e siècle que les religieux de Santa Cruz eurent une activité missionnaire dans les hautes vallées situées au nord-est de la Cordillère. En 1671, le Père provincial de Lima les chargea d'évangéliser les Moxos. Peu après, le Gouverneur de Santa Cruz, Agustín Gutierrez de Arce, les encouragea à aller sur le territoire des Chiquitos. La fondation, par le Père José de Arce, de San Francisco Javier en 1696 est la première d'une série de dix qui s'achève en 1760 - sept ans seulement avant l'expulsion de la Compagnie de Jésus - par celle du Santo Corazon de Jesus.

Fortes de leurs expériences antérieures, les Jésuites semblent avoir rationalisé, dans le territoire chiquito, le modèle de la "réduction", qui s'inspire largement des cités idéales des Philosophes, l'Utopia de Thomas More ou l'Arcadia de Philip Sidney. Les sources précisent comment choisir le site, dans une zone non inondable pouvant fournir suffisamment de bois de construction; elles définissent le modèle urbain : autour d'une place rectangulaire, les maisons des indiens, régulièrement espacées, se rangent sur trois côtés, le quatrième étant réservé à l'église, au collège, aux ateliers et aux écoles, parfois aussi à une "Casa de la Misericordia" abritant les veuves et les femmes abandonnées.

Dans la république théocratique des "réductions", aucun homme blanc ne pouvait pénétrer, hormis les Jésuites et les autorités civiles ou religieuses; la langue chiquita était seule autorisée, ce qui conduisait à regrouper dans des "barrios" les groupes minoritaires, arawaks ou chapacuras. Les relations du Père Fernandez et d'autres missionnaires permettent de décrire une expérience originale d'évangélisation, fondée sur le respect de certaines structures sociales : les caciques demeurent les chefs de la communauté à laquelle ils transmettent les ordres des Pères; la classe sacerdotale des "mapono" et "chamanes" a évidemment disparu; mais l'organisation tripartite de la société chiquita est respectée avec, outre celui des caciques, deux groupes : les "familles", artisans privilégiés, charpentiers, peintres ou sculpteurs et le "pueblo". Ces deux groupes ont d'ailleurs leurs représentants, deux alcades de familles et deux alcades de peuples.

Contrairement aux autres missions jésuites d'Amérique du sud, abandonnées après 1767, les réductions des Chiquitos survécurent à l'expulsion de la Compagnie de Jésus : au XIXe siècle, Alcide Dessalines d'Orbigny admirait encore le tracé régulier de San Rafael et le comte Francis de Castelnau s'émerveillait d'assister, dans l'église de Santa Ana, à l'exécution d'une messe de Palestrina par un orchestre de trente musiciens.

La Bolivie présente aujourd'hui, comme un patrimoine vivant, six ensembles sur les dix réductions fondées de 1696 à 1760. Ce sont celles de San Francisco Javier, Concepcion, Santa Ana, San Miguel, San Rafael et San José.

- San Francisco Javier -la plus occidentale et la première des réductions chiquitas- est aujourd'hui un petit village dont l'habitat traditionnel conserve quelques traits de l'architecture domestique des Jésuites, bien que la hauteur de 6,25m fixée pour chaque maison ne s'y retrouve pas fréquemment. Le Collège subsiste, ainsi que l'église, oeuvre du Père Martin Schmidt, missionnaire à la personnalité attachante, tout à la fois architecte, compositeur, instrumentiste et luthier.
- Concepcion, fondée en 1709, ne fut définitivement créée qu'en 1722. L'église, commencée en 1752, est également l'oeuvre du Père Martin Schmidt.
- Santa Ana fut créée en 1755 et son église s'éleva entre 1768 et 1831, soit après l'expulsion des Jésuites. Il faut noter la richesse de décor intérieur et notamment de l'autel majeur et de la chaire.
- San Miguel fut établie en 1721. L'église, qui s'éleva à partir

de 1750, fut exécutée sur les plans du Père Johann Messner.

- San Rafael n'a conservé de la période jésuite que son église, construite vers 1750 par le Père Martin Schmidt; elle se distingue par une galerie de circulation externe et un clocher de bois. Le très beau mobilier qu'elle abrite -retables, chaire à prêcher, peintures et objets d'orfèvrerie- a fait l'objet, comme l'ensemble des bâtiments, d'une restauration en 1972.
- San José, fondée en 1698, semble avoir été l'une des plus intéressantes "réductions" de l'espace chiquito : quatre chapelles destinées aux processions se dressaient aux angles de la place. Il en subsiste quelques vestiges, dans un ensemble religieux très remanié au XVIIIe siècle et qui comprend, outre une église en pierre, une chapelle mortuaire de 1740, une tour campanaire de 1748 et une maison des Pères réédifiée en 1754.

L'ICOMOS constate le bien fondé de la sélection qui a écarté les réductions de San Ignacio, de San Juan Bautista, de Santiago et du Santo Corazon de Jesus de la proposition d'inscription. Celle-ci est cohérente dans la mesure où elle regroupe un échantillon significatif d'édifices religieux bien conservés. L'intérêt pour l'architecture des missions chiquitos, qui remonte aux années 1930 et aux travaux de Mario Buschiazzo, poursuivis par José de Mesa et Teresa Gisbert, s'est concrétisé, en 1976 par les premiers travaux de restauration confiés à l'architecte suisse Hans Roth et, en 1977, par une étude publiée par l'UNESCO (Jose Xavier Martini, les antiguas misiones jesuiticas de Moxos y Chiquitos. Posibilidades de su acercamiento turístico). Les travaux de restauration, exemplaires dans la mesure où ils ont été entrepris avec le concours de la population, sont aujourd'hui avancés. Ils ont concerné exclusivement les églises.

Ce sont ces églises qui font aujourd'hui l'objet de la proposition d'inscription, à l'exclusion de tous les vestiges d'habitat, y compris, semble-t-il, les collèges ou maisons des Pères qui ne sont pas explicitement mentionnés.

L'ICOMOS donne un avis favorable à cette proposition qui ne fait pas double emploi avec l'inscription, décidée en 1983 et 1984, des missions jésuites des Guaranis (Argentine et Brésil). Il s'agit en effet non d'un patrimoine archéologique, mais d'un patrimoine vivant dont l'inscription peut être recommandée au titre des critères IV et V.

- Critère IV. Les églises des missions chiquitos de Bolivie, grandes maisons couvertes d'un toit à deux pentes à large auvent débordant sur une galerie ouest, offrent un exemple remarquable d'adaptation de l'architecture religieuse

chrétienne aux conditions et aux traditions locales. La présence de murs longitudinaux déterminant trois nefs intérieures divisées par des poteaux de bois et deux galeries extérieures reposant également sur des poteaux constitue -sauf à San José où la construction, en pierre, s'inspire d'un modèle baroque- un type d'architecture d'une forte originalité, accentuée par le traitement particulier des colonnes et des balustres en bois.

- Critère V. Ces architectures traditionnelles, qui abritent souvent de remarquables oeuvres d'art populaire (ainsi à l'église de Santa Ana), sont devenues vulnérables sous l'effet des mutations qui menacent les populations chiquitos après la réforme agraire de 1953.

Observations de l'ICOMOS

L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de ces architectures traditionnelles, qui peut fournir à la communauté internationale l'occasion de veiller à leur conservation, serait pire que leur abandon si elle se traduisait par une modification importante de l'environnement sous l'effet des pressions touristiques.

L'ICOMOS, tout en comprenant les raisons d'une protection limitée aux églises, souhaite que le Comité du Patrimoine mondial demande la création d'un vaste périmètre de protection autour de chacun des six biens retenus. En effet, aucun texte prévoyant la protection de l'environnement ne semble exister à l'heure actuelle en dehors du Proyecto Misiones de Chiquitos annexé à la demande d'inscription (tome I, n° 94-98).

ICOMOS, Avril 1990

En réponse à ce souhait, la délégation permanente de Bolivie auprès de l'UNESCO a fait parvenir au Secrétariat copie des résolutions prises au cours des mois de juillet et août 1990 par les organismes responsables de la protection du patrimoine dans le département de Santa Cruz, c'est-à-dire :

- 1) le Comité Pro Santa Cruz;
- 2) Cordecruz (autorité publique chargée de l'aménagement du territoire);
- 3) Plan Regulador de Santa Cruz (organisme technique chargé des plans d'urbanisme et d'occupation des sols);

4) les mairies des villes où sont implantées les missions.

Il ressort de cet ensemble de déclarations et de textes à caractère réglementaire qu'une volonté de préserver l'environnement des missions Chiquitos est clairement exprimée aux différents échelons de responsabilité, administratifs, techniques et opérationnels.

L'ICOMOS se réjouit de cette réponse positive aux questions posées au Bureau du Comité.

Icomos, Octobre 1990